

ENSEIGNEMENT COMMUNAL - ANNÉE SCOLAIRE 2020 – 2021
SERVICES D'ACCUEIL EN MILIEU SCOLAIRE SAMS (GARDERIE)

DOCUMENTS DISPONIBLES AU SECRETARIAT DE L'ÉCOLE

▶ **FORMULAIRE JAUNE**
 AUGMENTATION DES FORFAITS POUR LA GARDERIE PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE
 A remettre en cours d'année selon les besoins
 Au cas où une situation familiale se modifierait et nécessiterait une demande d'utilisation accrue des services
 L'inscription en garderie peut se faire en ligne via le site : <https://regard.1030.be/fr> ou via le formulaire papier

▶ **FORMULAIRE BLEU**
 CHOIX DES FORFAITS POUR LA GARDERIE CENTRALISÉE
 POUR LES CONGES SCOLAIRES
 Le formulaire est disponible au secrétariat de l'école
 A remettre à l'école au plus tard 15 jours avant le début de la garderie centralisée
 L'inscription en garderie peut se faire en ligne via le site : <https://regard.1030.be/fr> ou via le formulaire papier

▶ **FORMULAIRE VERT**
 COMMANDE DE CARTES-TICKETS GARDERIE
 A payer avant la première utilisation
 Le formulaire est disponible au Département des services administratifs et techniques (Chaussée de Haecht 226 – 1^{er} étage).
 Le paiement et l'émission des cartes de tickets se font à la permanence forfaits de l'Enseignement Communal

▶ **FORMULAIRE BLANC**
 DEMANDE D'EXONERATION DANS LE CAS DE SITUATIONS PARTICULIÈRES
 Le formulaire est disponible au Département des services administratifs et techniques
 Chaussée de Haecht 226 – 1^{er} étage
 Il est aussi possible de demander le formulaire d'exonération par téléphone ou par mail.
 Permanence en période scolaire : le lundi, mardi et mercredi matin 9h – 12h ou sur rendez-vous
 ☎ 02/240.34.05
 ✉ sregard@schaerbeek.irisnet.be



ENSEIGNEMENT COMMUNAL - ANNÉE SCOLAIRE 2020 – 2021
SERVICES D'ACCUEIL EN MILIEU SCOLAIRE SAMS (GARDERIE)

**INFORMATIONS SUR
 LE REGLEMENT DES GARDERIES**

Cette brochure est distribuée uniquement à titre informatif.
 Le Règlement communal des garderies est disponible et consultable dans les écoles.

1) FORFAITS POUR LA GARDERIE PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Les frais réclamés aux parents sont basés sur le principe d'un forfait pour l'ensemble de l'année scolaire. La formule forfaitaire choisie par les parents ou les responsables légaux est due quelle que soit l'importance d'utilisation des services. Ces forfaits annuels sont fixés par période journalière d'utilisation : le matin, le midi (tarif de base et tarif réduit pour les enfants domiciliés à Schaerbeek), le soir, le mercredi midi et après-midi.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	10,90€/an SCHAERBEKOIS 32,60€/an	10,90€/an SCHAERBEKOIS 32,60€/an	10,90€/an	10,90€/an SCHAERBEKOIS 32,60€/an	10,90€/an SCHAERBEKOIS 32,60€/an
Midi	NON-SCHAERBEKOIS 54,35€/an	NON-SCHAERBEKOIS 54,35€/an		NON-SCHAERBEKOIS 54,35€/an	NON-SCHAERBEKOIS 54,35€/an
* SOIR GARDERIE/ÉTUDE/ ATELIERS/SOUTIEN SCOLAIRE	26,77€/an	42,84€/an	86,90€/an	42,84€/an	42,84€/an
MERCREDI APRÈS-MIDI					

L'inscription en garderie peut se faire en ligne via le site : <https://regard.1030.be/fr> ou via le formulaire papier

Exonération / situation familiale particulière

Les parents peuvent introduire, par écrit auprès du Département des services administratifs et techniques (SAT), un dossier motivé sollicitant une exonération. Le dossier doit comporter des pièces justificatives nécessaires. Il sera alors soumis au Collège des Bourgmestre et Echevins.

En cas de monoparentalité, le parent peut introduire une demande de réduction par écrit (formulaire de demande d'exonération + une composition de ménage récente) auprès du Département des services administratifs et techniques (SAT).
 Il est aussi possible de demander le formulaire d'exonération par téléphone ou par mail.
Département des services administratifs et techniques (SAT)
 Chaussée de Haecht 226 – 1^{er} étage (SAT)

Permanence en période scolaire : le lundi, mardi et mercredi matin 9h – 12h ou sur rendez-vous
 ☎ 02/240.34.05
 ✉ sregard@schaerbeek.irisnet.be

ENSEIGNEMENT COMMUNAL - ANNÉE SCOLAIRE 2020 – 2021

SERVICES D'ACCUEIL EN MILIEU SCOLAIRE SAMS (GARDERIE)

2) FORFAITS POUR LES GARDERIES CENTRALISEES ORGANISEES DURANT LES CONGES SCOLAIRES

Les participations aux frais réclamés aux parents sont basées sur le principe d'un forfait par congé ou d'un forfait unique pour l'ensemble des périodes d'accueil pendant les congés de l'année concernée. Le choix du type de forfait est laissé à l'appréciation des parents ou des responsables légaux. Ces forfaits sont dus quel que soit l'importance d'utilisation des services pendant la période concernée et sont non remboursables, sauf sur présentation d'un certificat médical au prorata des absences justifiées.

Garderies centralisées (garderies durant les congés scolaires)	Nombre de jours	Tarifs
Pour l'ensemble des congés		114,38€
Congé d'automne (Trousaint) du lundi 2/11/2020 au vendredi 6/11/2020	5 jours	28,70€
Vacances d'hiver – semaine 1 du lundi 21/12/2020 au jeudi 24/12/2020 <i>Février le vendredi 25 décembre</i>	4 jours	23,19€
Vacances d'hiver – semaine 2 du lundi 28/12/2020 au jeudi 31/12/2020 <i>Février le vendredi 1^{er} janvier</i>	4 jours	23,19€
Congé de détente (Carnaval) du lundi 15/02/2021 au vendredi 19/02/2021	5 jours	28,70€
Vacances de printemps (Pâques) semaine 1 du mardi 6/04/2021 au vendredi 9/04/2021 <i>Février le lundi 5 avril</i>	4 jours	23,19€
Vacances de printemps (Pâques) semaine 2 du lundi 12/04/2021 au vendredi 16/04/2021	5 jours	28,70€

L'inscription en garderie centralisée peut se faire en ligne via le site : <https://regard.1030.be/fr> ou via le formulaire papier

Lieu* : Ecole 6 – 46 Rue de l'Agriculture à 1030 Schaarbeek
L'Enseignement communal se réserve le droit de changer le lieu de la garderie centralisée en cas de nécessité.

Accueil : un adulte devra accompagner l'enfant le matin – l'inscription sera vérifiée tous les matins ; si l'enfant repart seul, une autorisation devra être signée par les parents.

Horaires:

Accueil matin : de 7h30 à 9h00 (fermeture des portes)

Sorties: de 15h30 à 18h00

Fermetures des portes : 18h

Repas : les parents fournissent les collations et les repas froids.

ENSEIGNEMENT COMMUNAL - ANNÉE SCOLAIRE 2020 – 2021

SERVICES D'ACCUEIL EN MILIEU SCOLAIRE SAMS (GARDERIE)

3) CARTE TICKETS GARDERIE

Pour répondre à d'éventuels besoins de garderies occasionnelles rencontrées par certains parents, l'Administration communale met en vente des tickets numérotés, nominatifs et non remboursables. Ils sont commandés par carte de 20 tickets minimum via le formulaire. Un nombre maximum de 100 tickets par enfant pourra être commandé par année scolaire.

Le tarif de la carte tickets est fixé à 11 euros.

Le nombre de tickets nécessaires par périodes d'utilisation des S.A.M.S. est fixé comme suit :
matin : 1 ticket, midi : 3 tickets, soir : 4 tickets, mercredi après-midi et soir : 8 tickets

Comment s'en servir ?

Les parents placent la carte dans le Journal de classe / cahier d'avis de l'enfant.

Les parents informent l'école au préalable de la venue de l'enfant à la garderie, et notent la date et la période de la garderie souhaitée dans la ou les cases.

Les présences seront notées et les tickets poinçonnés par les éducateurs en charge de la garderie. Une fois la carte terminée elle sera reprise par les éducateurs.

Paiement

Le paiement de la carte tickets se fera uniquement par Bancontact à la permanence forfaits au bureau de l'Enseignement communal, Chaussée de Haecht 226 à 1030 Schaarbeek.

4) DELAIS ET INSCRIPTION AUX GARDERIES

Faute de réception du formulaire d'inscription aux dates prévues et communiquées, les parents ou responsables légaux seront automatiquement redevables des frais forfaitaires concernant les périodes auxquelles la présence de l'enfant sera constatée.

5) FACTURES

Les factures seront transmises par l'intermédiaire du Journal de classe.

6) SECRETARIATS ET PERMANENCE FORFAITS GARDERIES

Les secrétaires d'écoles :

- répondent aux questions des parents;
- réceptionnent les formulaires remplis, les informations sur la situation familiale ;
- traitent des questions sur les factures et transmettent ensuite si nécessaire ;

La permanence forfaits au Département des services administratifs et techniques (SAT)

- reçoit la demande d'exonération ;
- vend les cartes-tickets garderie ;
- transmet les dossiers traités au Service Recouvrement

CSA – 226 Chaussée de Haecht à 1030 Schaarbeek – 1^{er} étage

Permanence en période scolaire le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h ou sur rendez-vous.

Tél : 02/240.34.05

✉ Email : steward@schaarbeek.irisnet.be